



FC1 – 2014 12 01

Poids lourds sur l'A7 et l'A50

Extraction : BDO 12/2014

INQUIETUDE 1 :

La SRL2 affirme (Compte rendu de réunion du 31/01/2014) que le trafic poids lourds ne représentera que 4 à 5% des véhicules. Pourtant, voici leur réponse à une question posée par le CAN L2, sur l'afflux des poids lourds à l'ouverture de la L2 : « La SRL2 confirme que les poids lourds empruntant aujourd'hui le Jarret prendront la Rode L2. Ceux qui empruntent le Chemin des Olives pourraient ne pas prendre la Rode L2, car le portail écotaxe situé à la Valentine les inciteraient à sortir et donc à emprunter la RD4. »

Nous n'avons aucune certitude que cette nouvelle donne ait été modélisée. Dans aucun document fourni par la SRL2 ne figure cet aspect « Poids Lourds ».

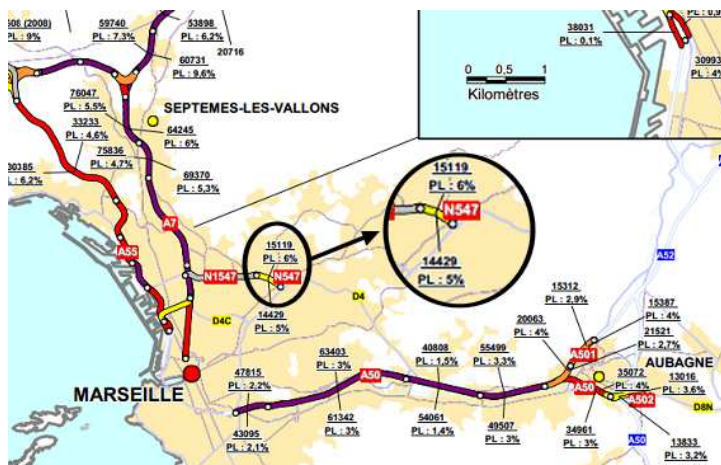
INQUIETUDE 2 :

Ci dessous 2 extraits qui semblent indiquer un taux de camions beaucoup plus important...

http://routes.wikia.com/wiki/Autoroute_fran%C3%A7aise_A7#Trafic

- Les Pennes-Mirabeau (premier comptage) : 106 544 véhicules par jour en 2008 (9 % de PL).
- Les Pennes-Mirabeau (deuxième comptage) : 101 444 véhicules par jour en 2010 (9 % de PL).
- Septèmes-les-Vallons : 140 292 véhicules par jour en 2010 (6 % de PL).
- Marseille St-Antoine : 145 206 véhicules par jour en 2010 (5 % de PL).
- Marseille Les Ayalades : 136 390 véhicules par jour en 2010 (5 % de PL).
- Marseille Plombières : 112 536 véhicules par jour en 2010 (4 % de PL).

http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Carte_de_trafics_MJA_2010_cle2c83b7.pdf



Cette étude, de la DIRMED, réalisée en 2010, indique le départ de la L2 (les routes N1547 et N547). On peut lire dans un sens 6% de poids lourds et 5% dans l'autre. Or, depuis 2010, la part des transports par route est loin d'avoir diminué !

La route nationale française 547, ou RN547, est une ancienne route nationale française qui assurait la liaison entre la future Autoroute A507 (L2) et la RN1547 au Nord de Marseille. Il s'agit donc de la partie Nord de l'Avenue de Frais-Vallon.

http://routes.wikia.com/wiki/Route_nationale_fran%C3%A7aise_547

INQUIETUDE 3 :

Dans son article du 8 janvier 2015, Benoît Gilles, écrit (<http://www.marsactu.fr/archi-et-urbanisme/la-rocade-l2-va-t-elle-faire-demi-tour-vers-le-centre-ville-37600.html>) :

« Parallèlement, la filiale de Bouygues planche sur un scénario qui apparaît - à première vue - peu logique. En effet, la Ville a demandé à la société de lancer des études pour la réalisation d'une bretelle permettant aux automobilistes venus d'Aubagne via l'A50 de revenir vers le centre-ville à partir de l'échangeur des Arnavaux.

... De source bien informée, cette "bretelle de retournement" est destinée principalement aux poids-lourds en provenance de l'Est qui voudraient atteindre les bassins du port.

Pour éviter qu'ils viennent s'ajouter au trafic local au niveau du marché des Arnavaux, cette bretelle constituerait un tronçon d'un "itinéraire camions" qui mènerait ensuite au port par l'avenue du Capitaine Gèze »



Poids lourds sur l'A7 et l'A50

Extraction : BDO 12/2014

L'affirmation de la SRL2 que les poids lourds ne devraient représenter que 4% des véhicules semble là aussi mise à mal.

INQUIETUDE 4 :

Dans son rapport « Les émissions dues aux transports routiers » publié en avril 2007, par ATMOPACA, figure le tableau suivant (page 16):

(http://www.atmopaca.org/files/et/081105_AtmopACA_note_synthese_transport_colloque_ORT.pdf),

4.1. REPARTITION DES VEHICULES SELON LE TYPE DE VOIE

Le parc automobile utilisé pour ces calculs est le parc dynamique du CITEPA⁸ défini pour l'année 2004. D'après les valeurs fournies par le CITEPA, nous avons réparti les 10000 véhicules comme indiqué dans le tableau suivant :

	Ville	Route	Autoroute
VP	7778	7421	7389
VUL	1530	1726	1476
PL	379	601	999
Cars	17	21	27
Bus	109	52	0
Deux-roues	187	179	109

Tableau 4 : Répartition de 10000 véhicules selon le mode de circulation en fonction du parc automobile de 2004 (CITEPA)

Soit les pourcentages suivants (calculés par le CAN L2) :

VP (Véhicules Particuliers)

73,89 %

VUL* (Véhicules Utilitaires Légers)

14,76 %

PL (Poids Lourds) + Car + Bus

10,26 %

* Les véhicules utilitaires légers (VUL) sont définis par l'intermédiaire d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3,5 tonnes au maximum et d'un poids total roulant autorisé (PTRA) de 5 tonnes

INQUIETUDE 5 :

Le pourcentage de poids lourds a été calculé et placé sur le document par le CAN L2

L'affirmation de la SRL2 que les poids lourds ne devraient représenter que 4% (en réunion du 06/02/2015) des véhicules semble là aussi mise à mal :

Dans l'étude d'impact de la L2 Nord, comptage de juin 2008 en ligne sur le site de la DREAL, figure une seule page mentionnant un comptage des poids lourds en juin 2008 (Page E 147).

(http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Piece_E_143_160_cle2d539c.pdf)

